

# **COSUI « post Incarville » :** **Oui évidemment mais ..., attention !**

Le 14 janvier 2025

*Dans la continuité des premières réunions de travail et Comité de Suivi (COSUI) post drame d'Incarville, l'UFAP UNSa Justice reste vigilante quant aux suites données et aux arbitrages encore nombreux à venir... En effet, la nécessité de voir aboutir les 33 actions du protocole, ainsi que tout ce qui a été acté autour de ces axes bien évidemment, est, et reste une priorité absolue !!!*

*Plusieurs points ont pour certains bien avancé... d'autres à peine amorcés et d'autres points sont toujours en stand-by ... !*

**Pour l'UFAP UNSa Justice Grand-Est, le compte n'y est toujours pas !**

**Des mesures annoncées ou initiées dans leurs mises en œuvre devraient permettre une meilleure prise en charge de nos missions, des personnes détenues et in fine une amélioration de la sécurité dans l'exercice de nos conditions de travail ! Le principe de sécurité doit rester la priorité... !**

**Nous ne sommes pas dupes, et en contrepartie des 33 actions ciblées à mettre en œuvre, il faudra que l'Administration se dote de moyens HUMAINS, MATÉRIELS et FINANCIERS, à la hauteur des enjeux !!!**

**Les effets de bord de ces dispositions et nouveaux matériels doivent donc s'accompagner d'une politique ambitieuse évaluée au plus près des besoins et donc chiffrée !**

Notamment dans les recrutements à venir dans les Services Informatiques (DSI), dans les Unités de Recrutement, Formation et Qualifications (URFQ) ... dans les services Ressources Humaines (DRH et RH) ...

**Que l'administration dispose de centres de formation interrégionaux dignes de ce nom, de suffisamment de Moniteurs (toutes spécialités et fonctions) et d'Instructeurs de Sécurité Pénitentiaire (MSP et ISP), de Formateurs, de Responsables de Formation (RF) d'agents ERIF...**

Que l'on accorde la reconnaissance qui est due à ses Personnels, de tous corps et grades, et pour commencer que soit réécrite la circulaire de mai 2024 permettant un « 1er geste financier » pour tous les moniteurs !

**Et concomitamment, dans les établissements, que personne ne soit en peine d'avoir suffisamment d'agents pour les sessions de formation (qui garantissent la montée et le maintien des compétences...), tout en permettant évidemment de garnir les feuilles de service au quotidien... !**

**Qu'il y ait simplement des Agents là où il le faut..., quand il le faut ...!!!**

Pour réussir le déploiement des mesures visées et actées du protocole (dont l'élargissement à l'ensemble des établissements de dispositifs technologiques tels que les brouilleurs drones et portables, caméras-piétons, PIE etc...), il faut établir la volumétrie réelle de la tâche, en affiner la commande, assurer la réception des matériels, le paramétrage, le déploiement, la mise en service... avec en préalable la formation des agents, ajuster les habilitations, prévoir la maintenance, le SAV, tout en pérennisant les mises à jour...

**Cela ne peut pas se faire sans moyen supplémentaire, à tous les niveaux !!!**

Les craintes de l'UFAP UNSa Justice : Le recours à l'emploi précaire, à la contractualisation... !

**Ou pire encore : Le syndrome du bon élève !**

**Vous réussissez avec rien, alors continuez ainsi, vous n'aurez rien... et démmerdez-vous ! Il y a des services en souffrance partout... Des conditions de travail dégueulasses partout !**

**Le protocole est une chose, sa mise en œuvre en est une autre !**

**Le jour d'après ne peut pas être le même que le jour d'avant !**

Le Secrétaire Général,  
Jean-Claude Roussy